Ministère de la culture et de la communication

Concours interne de chargé d'études documentaires

SESSION 2016

Épreuve orale d'admission n°2
Option documentation

17-DEC4-05964

SUJET 20

Epreuve pratique, au choix, de technique documentaire ou d'archivistique (catalogage, analyse, indexation) ou de technique de gestion de mouvements des collections, à partir de plusieurs documents simples sur support graphique ou audiovisuel (textes, documents d'archives, photos, diapositives, films, bandes magnétiques, disque,...) suivie d'une conversation avec le jury.
(Préparation : 30 minutes ; durée : 30 minutes ; coefficient 3)

Ministère de la culture et de la communication

Concours interne de chargé d'études documentaires

SESSION 2016

Épreuve orale d'admission n°2
Option documentation

SUJET 20 :

Vous gérez un fonds patrimonial au sein de la Médiathèque de l'architecture et du patrimoine.

Le Conseil régional d'Ile-de-France vous contacte pour emprunter 2 tirages photographiques anciens issus de ce fonds, afin de les présenter lors d'une exposition sur les Parcs et Jardins du Grand Paris qui se déroulera durant 3 mois dans les locaux de l'emprunteur.

Comment organisez-vous ce prêt de documents et quelles précautions devez-vous prendre ?

Edifice	
Légende	
Auteur photo	Paquet, Pierre (architecte)
Type de support	
N° phototype (NUMP)	
Technique photo	Négatif noir et blanc ; Gélatino-bromure ; Support verre
Service producteur	
Crédit photo	*Ministère de la culture (France), Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, Diffusion RMN-GP*
Référence	

Edifice	
Légende	
Auteur photo	Atget, Eugène (photographe)
Type de support	
N° phototype (NUMP)	
Technique photo	Négatif noir et blanc ; gélatino-bromure ; support verre; tache; cratère; manque de gélatine; rayure
Service producteur	
Crédit photo	*Ministère de la Culture (France) - Médiathèque de l'architecture et du patrimoine - diffusion RMN*
Référence	

Ministère de la culture et de la communication

Concours interne de chargé d'études documentaires

SESSION 2016

Épreuve orale d'admission n°2
Option documentation

17-DEC4-05964

SUJET 21

Epreuve pratique, au choix, de technique documentaire ou d'archivistique (catalogage, analyse, indexation) ou de technique de gestion de mouvements des collections, à partir de plusieurs documents simples sur support graphique ou audiovisuel (textes, documents d'archives, photos, diapositives, films, bandes magnétiques, disque,...) suivie d'une conversation avec le jury.
(Préparation : 30 minutes ; durée : 30 minutes ; coefficient 3)

Ministère de la culture et de la communication

Concours interne de chargé d'études documentaires

SESSION 2016

Épreuve orale d'admission n°2
Option documentation

SUJET 21 :

Vous recevez cette lettre de la part d'un jeune chercheur, votre dossier d'œuvres ne contient aucune archive.

Quelles institutions lui conseillez-vous pour qu'il puisse mener à bien ses recherches ?

Mme Aurélie Jouvence
15 rue des Peupliers
39110 Salins-les-Bains

Monsieur le Conservateur
Musée du Louvre
Département des Objets d'art
75058 Paris Cedex 01

Monsieur le Conservateur,

Je me permets de vous écrire car j'ai entrepris une étude sur la Tenture de la vie de saint Anatoile (Bruges, vers 1502-1506) dont vous possédez deux pièces dans votre musée.

Deux articles du XIXe siècle racontent l'histoire de cette tenture sans jamais citer leurs sources. Selon l'article de Gaston Cointre (in *Le vieux Salins*, Besançon, 1824), les quatorze tapisseries (pièces) ont été commandées puis conservées à la Collégiale de la ville de Salins jusqu'à la Révolution. C'est à ce moment que l'on perd la trace de dix d'entre elles. Seules quatre pièces semblent avoir survécu. Une pièce fut remise à une certaine Madame Monnier habitant Dole en 1793, une deuxième se retrouva un siècle plus tard sur le marché des antiquités chez l'antiquaire Demotte en 1886, et deux pièces furent déposées au musée de Salins.

L'histoire de ces deux dernières pièces, que vous conservez aujourd'hui au musée du Louvre, fut d'après l'ouvrage de Jean Durand (*Heurs et malheurs des Tentures de Chœurs pendant la Révolution française*, Paris, 1917), assez mouvementée. Elles furent classées au titre des monuments historiques par l'Etat par arrêté du 20 janvier 1910. En 1911, le Conseil Municipal de Salins considéra que la ville était trop pauvre pour conserver et protéger de si précieuses tapisseries dans son musée. Il proposa alors à l'Etat d'acheter les deux pièces. Sans réponse, il décida alors de contester le classement comme un abus de droits et demanda le déclassement afin de les proposer au commerce d'antiquités. Des contacts ayant déjà été établis, dès 1909, avec des antiquaires parisiens cherchant des biens pour le compte de collectionneurs américains.

Monsieur Marcou, salinois d'origine, avait été chargé par la ville de recenser quelle pouvait être la valeur marchande de ces œuvres d'art. Il se tourna vers Monsieur Enlart, directeur du musée des Sculptures Comparées, membre de la commission des Musées nationaux… qui estima à 500 000 francs pièce les tapisseries, et qui lui fit part qu'en tant que membre de la Commission des Musées nationaux, il ne donnerait jamais d'avis favorable à une demande de vente de ces trésors à des américains.
La ville de Salins décida alors de les proposer directement à certains musées, entre autre au musée de Cluny. Ce n'est qu'après plusieurs mois de négociations, en 1914, que le Louvre se décida à acheter une des deux tapisseries. La deuxième pièce sera acquise par un collectionneur parisien qui la léguera au musée du Louvre en 1936.

Je me demandais si votre service de documentation possédait des archives sur les pièces que vous conservez et si vous pouviez m'orienter dans mon étude ? Actuellement, je suis à la recherche de sources directes pour retracer précisément l'histoire de cette tenture de sa création à aujourd'hui. En vous remerciant par avance de votre aide, je vous prie d'agréer, Monsieur le Conservateur, l'expression de mes salutations distinguées.

Aurélie Jouvence

Ministère de la culture et de la communication

Concours interne de chargé d'études documentaires

SESSION 2016

Épreuve orale d'admission n°2
Option documentation

17-DEC4-05964

SUJET 24

Epreuve pratique, au choix, de technique documentaire ou d'archivistique (catalogage, analyse, indexation) ou de technique de gestion de mouvements des collections, à partir de plusieurs documents simples sur support graphique ou audiovisuel (textes, documents d'archives, photos, diapositives, films, bandes magnétiques, disque,...) suivie d'une conversation avec le jury.
(Préparation : 30 minutes ; durée : 30 minutes ; coefficient 3)

Ministère de la culture et de la communication

Concours interne de chargé d'études documentaires

SESSION 2016

Épreuve orale d'admission n°2
Option documentation

SUJET 24 :

Vous êtes chargé(e) d'études documentaires à la direction générale des patrimoines.

Vous devez créer un dossier documentaire sur les lieux de mémoire à destination du sous-directeur des Monuments historiques et des espaces protégés.

Comment procédez vous ?

La Savane de Fort-de-France à la recherche de sa mémoire (04/08/2006)

PASCAL MARGUERITTE - CCHEVALIER | LE 04/08/06 À 08H57

Formée dès le XVIIe siècle au pied du fort Saint-Louis, entre ville et mer des Caraïbes, la place de la Savane fut toujours au coeur de la vie foyalaise et martiniquaise. Jusque dans les années 1970, où sa restructuration se conclut par un échec retentissant. La Savane est alors désertée par les Martiniquais. Ce n'est que depuis quelques mois qu'elle semble en partie redevenir un lieu de mémoire et de sociabilité.

« Aujourd'hui par un ciel lourd, sur la Savane de Fort-de-France qui sert de promenade publique, je me sens attristé comme elle. C'est une vaste prairie, banale, de forme carrée, écornée au sud par les talus du fort Saint-Louis, rafraîchie par la brise de la rade qui la baigne à l'ouest et bordée sur ses quatre côtés d'une allée continue qu'ombragent des tamariniers, des manguiers et des sabliers géants. C'est là que viennent déboucher les principales rues de la ville qui s'étend au nord. » Dès 1895, l'écrivain Louis Garraud soulignait la puissance symbolique de la place de la Savane, coeur de la ville et coeur de l'île de la Martinique.

Installé sur un ancien marigot marécageux devenu place d'armes une fois comblé, ce lieu devint vite celui de toutes les cérémonies, de toutes les rencontres - publiques et intimes -, de toutes les manifestations, sociales et contestataires, du temps de la colonie ou depuis la départementalisation de 1946, de tous les départs et de toutes les arrivées ultramarines aussi. Mais ce haut lieu foyalais a été brisé dans les années 1970.

Lieu cérémoniel

La ville déstructure alors cette place aux allées trop géométriques et à l'allure trop française en y déplaçant les monuments emblématiques de la colonisation, statue de Joséphine de Beauharnais, du premier colon français, Belain d'Esnambuc, du monument aux morts. Elle supprime même le vieux kiosque à musique où les jeunes aimaient venir danser, déforme enfin le classicisme de son dessin très « provincial " pour un faire un vaste parc « paysager » bordé de parkings. Seul échappe à cet esprit destructeur la bibliothèque Schoelcher, monument construit par l'architecte Henri Picq sur le style eiffelien à la fin du XIXe siècle. L'échec est retentissant. La population abandonne la place, et Fort-de-France y perd son âme. C'est sur la Savane qu'en 1870 s'est rassemblée l'armée de Napoléon III en partance pour la guerre du Mexique. C'est sur la Savane encore qu'en 1914, après avoir réclamé de pouvoir participer aux combats de la Grande Guerre, les jeunes conscrits martiniquais se rassemblèrent avant leur départ. En 1935, pour les festivités du Tricentenaire de la colonisation, la Savane sert encore de lieu cérémoniel. La statue du Normand Belain d'Esnambuc y est érigée. Joséphine de Beauharnais, elle, a déjà pris place au centre de du parc depuis le second Empire, au centre d'un mail bordé de palmiers royaux, mais y sera décapitée plus tard, tenue pour responsable du rétablissement de l'esclavage en 1802.

Après la guerre de 1939-1945 et l'intermède original du gouvernorat de l'amiral Robert, qui maintint l'île sous le joug pétainiste, sous contrôle américain, la place de la Savane revient à des rituels plus pacifiques. Désormais la Savane est le rendez-vous des amours, des sportifs et des fonctionnaires qui vont prendre la fraîcheur le long des allées de tamariniers ou aux terrasses des cafés. Les plus anciens vont s'asseoir sur les bancs des « sénateurs » où se construit et se déconstruit la vie politique martiniquaise. Les plus jeunes, aux alentours, y font leurs premières rencontres.

En 1964, c'est sur la Savane, lieu sacramentel, que plusieurs milliers de Martiniquais en liesse se rassemblent pour accueillir le général de Gaulle de passage en Martinique. Et c'est à ce moment-là que l'homme illustre prononce le fameux discours, source de tous les amusements mais aussi illustration de tous les ressentiments des Antillais envers la France. Le chef de l'Etat commence son discours par *« Mon Dieu, mon Dieu, que vous êtes français ! »*, ce que la foule comprend, déformé par

les micros cracheurs : *« Mon Dieu, Mon Dieu, que vous êtes... foncés ! »* Est-ce pour symboliser cette fracture mythique du lien à la métropole ? Toujours est-il que c'est dans les années qui suivent que la place de la Savane est transformée, abandonnée par les Foyalais, et livrée à quelques dealers et touristes. Même sa mémoire est perdue.

Finalement, ces derniers mois, c'est le bord de mer bordant la Savane que la population foyalaise a décidé de réinvestir. Des travaux colossaux de plus de 50 millions d'euros ont été engagés par le conseil général. Trente mètres ont été gagnés sur la mer pour réaliser un quai viaduc de plusieurs centaines de mètres de long ainsi que des débarcadères. Le miracle a eu lieu. Peu à peu, le soir, les flâneurs se réapproprient les lieux, et des manifestations musicales se produisent. La Savane, sur son côté mer, surnommé désormais le « Malecon " par dérision et en comparaison de celui de La Havane, se repeuple. La ville se recentre et, à défaut d'une âme, retrouve une vie.

PASCAL MARGUERITTE

Tranches d'histoire

Ecrire l'histoire

Ecrire l'histoire ouvrière

Les lieux de conservation de la mémoire ouvrière

L'histoire administrative de Saint-Etienne

Ecrire l'histoire politique

Ecrire l'histoire sociale : l'exemple de la grève des mineurs de 1948

L'histoire à la carte

HISTOIRE(S) STÉPHANOISE(S)

Les structures de conservation de mémoire du monde du travail et du monde ouvrier, terrain d'enquête

Maurice Bedoin est professeur agrégé d'Histoire-Géographie, membre du Gremmos, ancien professeur-relais de la Délégation académique aux Arts et à la Culture, auprès du Musée Couriot.

Un constat : l'existence d'un remarquable maillage sur Loire-Sud d'un tissu de services, de musées, d'associations dont la préoccupation est de conserver la mémoire, autour du monde du travail et du monde ouvrier.

Dresser l'inventaire de ces structures n'est pas chose aisée. Nous pouvons distinguer :

- des structures assurant la conservation des archives publiques, Archives départementales de la Loire et service d'Archives municipales
- des Musées publics : le site Couriot et le Musée d'art et d'industrie assortis d'associations d'Amis de musée
- une équipe labellisée par le ministère de la Culture " Saint-Étienne, Ville d'art et d'histoire", qui a été reconnu en raison du patrimoine XIXe et XXe siècle, surtout industriel
- des musées de société de type associatifs, au minimum 15
- des maisons de quartier et amicales laïques, au minimum 24, dont l'objectif est d'assurer du lien social, mais le lien social passe souvent par des ateliers d'écriture, des ateliers-mémoire, des études de paysages...
- des organisation syndicales détentrices d'archives, au nombre de 6.

Vous ne manquerez pas de me dire les oublis que vous aurez pointés, mais nous ne sommes pas loin d'un inventaire assez complet.

Superposer les calques permet de faire apparaître un espace géographique attendu, celui du bassin industriel stéphanois. Pourtant ce qui demeure en blanc, n'est pas vraiment à l'écart de la mouvance industrielle, que ce soit côté monts du Lyonnais, plaine du Forez, retombée de la Haute-Loire ou massif du Pilat. Et c'est tout l'intérêt du travail d'inventaire des espaces industriels réalisé par Adleen Chiles pour le Parc régional du Pilat entre Saint-Julien-Molin-Molette jusqu'au Dorlay et qui, s'il était conduit sur les autres périphéries, aboutirait à dessiner un vaste système spatial.

Le Gremmos s'est donc demandé s'il ne serait pas fructueux de provoquer une rencontre de ces différents acteurs, qui se réclament souvent des mêmes objectifs, qui n'ont pas souvent l'occasion de se parler et pas souvent l'occasion de se reconnaître dans leurs spécificités. C'est l'objet de cette invitation et de cette journée.

Recevoir des invités implique qu'on les connaisse pour établir les présentations et permettre le dialogue. Voilà pourquoi avec Jean-Michel Steiner, et notre petite équipe, nous avons envoyé 23 questionnaires et rencontré 9 associations. Autant d'associations, autant de lieux différents, de personnes passionnées par leur tâche, entraînées dans les initiatives les plus diverses. Nous pouvons témoigner de notre admiration pour toutes ces personnes rencontrées, elles savent créer dans leur association, une vraie alchimie entre rigueur scientifique et enthousiasme ... Nous avons rencontré des personnalités fortes, des équipes soudées, qui se sont formées elles-mêmes, dont la créativité et l'ambition nous ont séduits.

Les thématiques étudiées

Des options muséographiques

Des créations récentes

Un intérêt populaire qui ne se dément pas

Des contraintes financières délicates

Le centenaire de la bataille du Chemin des Dames

La bataille du Chemin des Dames sera officiellement commémorée le 16 avril 2017, exactement 100 ans après l'offensive décidée par le général Nivelle qui entraîna la perte de 30 000 poilus en 10 jours. Moins connue que celle de Verdun, la bataille dite du Chemin des Dames a durablement marqué le département de l'Aisne, à travers des traces fortes et encore présentes dans le paysage, le long de la route du Chemin des Dames. Le cycle commémoratif dans son ensemble met en lumière cette notion de parcours, non seulement à travers des événements sur les sites de mémoire eux-mêmes, mais aussi grâce à une réflexion sur le cheminement des visiteurs qui pourront suivre, grâce à des balises, des tables d'orientation et d'interprétation, le parcours des Poilus partis au Front. Retrouvez dans ce dossier tous nos articles et port-folios publiés autour de cette bataille.

ARTICLES ET DIAPORAMAS

Aisne

Les commémorations du Centenaire de la bataille du Chemin des Dames

La bataille dite du Chemin des Dames, a durablement marqué le département de

l'Aisne, à travers des traces fortes et encore présentes dans le paysage, le long de la route

Pays belligérants

Les dates clés de la bataille du Chemin des Dames

La bataille dite du "Chemin des Dames", moins connue du grand public que celle de Verdun, est pourtant l'une des plus sanglantes de la Première Guerre Mondiale, avec un bilan estimé à 350 000 victimes, Français et Allemand cumulés. Contemporaine de la crise des mutineries au sein des armées, elle s'est concentrée dans le département de l'Aisne, et a duré près de sept mois, entre avril et octobre 1917.

Trésors d'archives Diaporamas

Archives photographiques de la bataille du Chemin des Dames

Les archives départementales de l'Aisne ont sélectionné dans leurs fonds 14-18 ces trente photographies prises pendant la bataille du Chemin des Dames, entre avril et septembre 1917. Les lég...

Géographie

Une carte IGN pour le Centenaire du Chemin des Dames

Après les batailles de la Somme et de Verdun, l'IGN poursuit la publication de ses cartes commémoratives, avec une nouvelle parution consacrée au Chemin des Dames en 1917.

La Maison d'Izieu
Mémorial des enfants juifs exterminés

Dossier réalisé par Jean-Pierre HUSSON
à partir des informations communiquées par la Maison d'Izieu

« Pour faire connaître le passé et susciter la réflexion sur le crime contre l'humanité et les circonstances qui l'engendrent »

Les enfants d'Izieu

La **Maison d'Izieu**, ouverte par **Sabine** et **Miron ZLATIN**, **accueillit de mai 1943 à avril 1944 plus de cent enfants juifs** pour les soustraire aux persécutions antisémites.
Le 6 avril 1944, la **Gestapo de Lyon**, sur ordre de **Klaus BARBIE**, **arrêtait les 44 enfants qui s'y trouvaient** et leurs sept éducateurs, parce qu'ils étaient juifs.
Parmi les personnes présentes, seul **Léon REIFMAN** a pu s'échapper en sautant par la fenêtre.
42 enfants et 5 adultes ont été gazés dans le camp d'extermination d'Auschwitz-Birkenau.
Seule une adulte, **Léa FELDBLUM**, sélectionnée pour le travail à son arrivée, en revint.
Deux adolescents et le directeur de la Maison d'Izieu, **Miron ZLATIN**, ont été **fusillés** à **Reval**, en Estonie.
Il y eut **une unique survivante**, **Léa FELDBLUM**.
En 1987, au lendemain du procès de **Klaus BARBIE**, déclaré coupable de ce crime contre l'humanité, s'est constituée autour de **Sabine ZLATIN** et de l'ancien sous-préfet de Belley, **Pierre-Marcel WILTZER**, l'**Association du Musée-mémorial d'Izieu**.
Il s'agissait pour les fondateurs, venus de tous les horizons, de se porter acquéreurs de la Maison d'Izieu et d'y créer un **musée** ayant pour thème **les enfants juifs d'Izieu** et **le crime contre l'humanité**.

François MITTERRAND, alors Président de la République, a inscrit le projet parmi les Grands Travaux. Il a inauguré le **Musée-Mémorial des enfants d'Izieu le 24 avril 1994** en présence de nombreuses personnalités, dont **Jacques CHIRAC**.

La **Maison d'Izieu** est, avec l'ancien **Vélodrome d'Hiver** et l'ancien camp d'internement de **Gurs**, l'un des trois **lieux de la mémoire nationale des victimes des persécutions racistes et antisémites et des crimes contre l'humanité** commis avec la complicité du gouvernement de Vichy dit « gouvernement de l'État français » (1940-1944), reconnus par le **décret du 3 février 1993**.

Un lieu d'accueil et d'éveil à la vigilance

La **Maison d'Izieu** se veut un **lieu d'accueil et d'éveil à la vigilance**.
À travers l'**évocation des enfants juifs d'Izieu**, c'est contre **toute forme d'intolérance et de racisme** que le Mémorial entend lutter.

Mémorial entend lutter.
Par une muséographie sobre et claire, il s'adresse à tous les publics, et notamment aux jeunes désireux de mieux comprendre les circonstances qui engendrent le crime contre l'humanité, dans le cadre de leur scolarité ou de recherches personnelles.

Plusieurs formules de visite sont proposées aux enseignants, en fonction du temps qu'ils désirent consacrer au sujet et à l'approfondissement de certains thèmes. **Le service pédagogique répond et s'adapte à chaque demande pédagogique**.

Les groupes sont accueillis par un responsable pédagogique qui leur présente les lieux :
- La **Maison** fut le **lieu de vie des enfants** pendant près d'un an ; leur souvenir et celui de leurs éducateurs y sont évoqués.
- La **Grange**, ancien bâtiment agricole, abrite une **exposition permanente** qui retrace l'itinéraire des enfants et de leurs familles, et présente le contexte historique des événements.

Dans un troisième bâtiment, la **Magnanerie**, les élèves peuvent travailler dans deux **salles pédagogiques** dont une **salle de documentation**, avec fonds d'ouvrage et documents audiovisuels.

La **visite du Mémorial** se déroule **sous la conduite et la responsabilité des enseignants**, qui peuvent commencer par l'un ou l'autre bâtiment, en tenant compte du nombre de visiteurs présents sur le site.

Le temps de la visite de la Maison et de la Grange sont donnés à titre indicatif.

La Maison

Temps des visites : environ 30 minutes.

La maison est le lieu où vécurent les enfants et leurs éducateurs.
Plutôt qu'une reconstitution, les concepteurs ont choisi de privilégier l'**évocation de la vie des enfants dans la colonie**, de leur présence disparue.
Une signalétique indique l'usage de chaque pièce du temps de la colonie.
Des **lettres** et des **dessins** des enfants sont exposés dans le réfectoire et le **portrait** de chaque enfant figure dans les dortoirs.

La Grange

Temps des visite : environ 45 minutes hors vidéo.

Dans la Grange, ancien bâtiment agricole, une exposition permanente retrace l'**itinéraire des enfants d'Izieu et de leurs familles**, et présente le **contexte historique**.
Ainsi on peut suivre au rez-de-chaussée et au premier étage, l'itinéraire de 4 familles depuis leur arrivée en France dans l'entre-deux-guerres jusqu'à leur déportation.
Cette histoire est replacée dans le cadre de la **persécution antijuive dans l'Europe occupée** par les troupes hitlériennes, et de la **collaboration du régime de Vichy**.

Des montages audio-visuels jalonnent le parcours :
- ***Les familles des enfants*** (texte déroulant muet de 18 minutes) : présentation des 32 familles auxquelles appartenaient les 44 enfants.
- ***De l'exclusion à l'extermination*** (6 minutes) : la politique antijuive dans l'Allemagne nazie et dans la France de Vichy.
- ***Les enfants d'Izieu, itinéraire d'une mémoire de l'écrit à l'écran***, film réalisé par la classe de 3ème SEGPA du collège Mère Teresa de Villeurbanne, année scolaire 2005 / 2006. Prix Gilbert Dru, LICRA, 2006 (15 minutes).

Les dernières séquences de l'exposition permanente, au premier étage, sontt consacrées à **la notion de crime contre l'humanité**.
On y évoque **les principaux collaborateurs français** ainsi que **les grands procès**, du procès de Nuremberg à celui de Klaus BARBIE.

Cet espace fait l'objet d'une **mise à jour en fonction de l'actualité** liée à ces procès.

La Grange dispose également d'une **salle d'exposition temporaire** et d'une **salle de projection** situées au rez-de-chaussée.

La salle d'exposition temporaire

La troisième salle du rez-de-chaussée est consacrée aux **expositions temporaires**.
Conçues pour être diffusées dans les établissements scolaires, ces expositions sont présentées dans cette salle, puis mises à disposition en prêt ou location.

Six expositions itinérantes peuvent être mises à la libre disposition des établissements scolaires, centres culturels, musées, etc… qui en font la demande :
- ***Klaus Barbie 1947-1982, une traque*** ;
- ***La colonie d'Izieu, mai 1943 / avril 1944***, photographies d'archives de la colonie d'Izieu ;
- ***Mannheim – Izieu – Auschwitz, recherche franco-allemande sur le parcours de quatre enfants d'Izieu*** ;

Ministère de la culture et de la communication

Concours interne de chargé d'études documentaires

SESSION 2016

Épreuve orale d'admission n°2
Option documentation

17-DEC4-05964

SUJET 26

Epreuve pratique, au choix, de technique documentaire ou d'archivistique (catalogage, analyse, indexation) ou de technique de gestion de mouvements des collections, à partir de plusieurs documents simples sur support graphique ou audiovisuel (textes, documents d'archives, photos, diapositives, films, bandes magnétiques, disque,...) suivie d'une conversation avec le jury.
(Préparation : 30 minutes ; durée : 30 minutes ; coefficient 3)

Ministère de la culture et de la communication

Concours interne de chargé d'études documentaires

SESSION 2016

Épreuve orale d'admission n°2
Option documentation

SUJET 26 :

Vous êtes chargé(e) d'études documentaires à la direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France.

Suite à la polémique sur l'abattage des arbres de l'Avenue du Château à Meudon dans le cadre du projet de restauration, le Préfet souhaite organiser une réunion de concertation avec les riverains et les élus.

Comment préparez-vous les éléments nécessaires à son argumentation ?

Les Amis de l'Avenue du Château à Meudon

AAAC

L'AVENUE DU CHÂTEAU VA ENFIN RETROUVER SA MAJESTÉ ET SA BEAUTÉ

La DRAC (Affaires Culturelles d'Ile-de-France), représentant l'Etat propriétaire de l'avenue, vient de confirmer qu'elle entamait la phase finale de la rénovation des contre-allées. Le programme prévoit deux phases : à l'automne 2015 le côté Est, puis en 2016 le côté Ouest.

La première phase, qui va démarrer en novembre, côté Est comprend:

- **La replantation complète de l'alignement extérieur** (très dégradé : il manque 60% des arbres) après abattage de 34 arbres et replantation de 83 tilleuls **(Les discussions se poursuivent pour réduire de moitié le nombre d'arbres à abattre).**
- **TOUS LES ARBRES DES ALIGNEMENTS CENTRAUX ET CEUX AU DESSUS DE LA RUE OBEUF SONT CONSERVÉS.**
- **La réfection totale des contre-allées et des places de stationnement... qui n'ont pas été rénovées depuis 40 ans** (seule zone dans tout Meudon!!!). Les contre-allées criblées de trous et d'ornières sont actuellement inaccessibles aux personnes à mobilité réduite et les aires de stationnement deviennent des bourbiers à la première pluie. Plusieurs accidents (fractures) ont déjà été signalés.

La deuxième phase, similaire pour le côté Ouest, se déroulera un an plus tard.

Ce projet n'est pas parfait: l'AAAC avait suggéré moins d'abattages et plus de places de stationnement, mais la DRAC est en droit de le réaliser. **L'AAAC a négocié depuis 15 ans** avec la DRAC pour améliorer les projets de la DRAC. C'est ainsi qu'ont été obtenus :

- la replantation en 2003 de 82 tilleuls en sections homogènes dans les alignements centraux
- la conservation de tous les arbres anciens dans ces alignements centraux
- le maintien des 5 traversées existantes depuis 1974
- 100 places de stationnement sur le site, certes insuffisant mais beaucoup mieux que l'interdiction totale de stationner annoncée initialement...
- Les passages piétonniers, le maintien des sectionnements, la limitation de vitesse à 30km/h, la prévention du stationnement sauvage...

Ce Projet a passé toutes les étapes **démocratiques** (négociations avec les Associations représentatives), **administratives** (approbations de toutes les Commissions concernées) et **juridiques** (les opposants actuels ont été totalement déboutés de leurs recours devant les Tribunaux).

Si ce Projet n'est pas mis en œuvre maintenant, la rénovation sera repoussée définitivement (crédits disparus, procédures administratives...) Et pendant ces années perdues, les contre-allées deviendront de véritables zones de non droit, de stationnement sauvage, et de tous les dangers pour les riverains et les visiteurs.

Les opposants à ce projet répandent des informations fausses ou volontairement tronquées pour satisfaire leurs vues personnelles de court terme, au détriment de l'intérêt général à long terme qui est de redonner sa majesté à ce Monument Historique qu'est l'Avenue du Château et la rendre à nouveau accessible à tous, y compris les plus fragiles d'entre nous.

Cette rénovation doit être mise en œuvre et nous vous demandons de la soutenir !
Partagez ces explications autour de vous. Faites part de votre soutien aux autorités concernées...

23/10/2015 Pour des informations plus détaillées, consultez le site de l'AAAC : www.aaac-meudon.com
Contact par courriel: association@aaac-meudon.com

AAAC 6 avenue le Corbeiller 92190 Meudon
Tel 06 63 03 35 81 • Fax 01 46 26 12 47 • Email association@aaac-meudon.com • Site Internet www.aaac-meudon.com
Association N° 48013156 JO 25.12.1999

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

Ministère Culture Communication

Direction régionale
des affaires culturelles
Ile-de-France

Le 2 novembre 2015

Note à l'attention des riverains de l'Avenue du Château

Créée par le marquis de Louvois, ministre de Louis XIV, à la fin du XVIIe siècle et classée au titre des Monuments Historiques depuis le 12 avril 1972, l'avenue du Château à Meudon (Hauts-de-Seine) a longtemps représenté, avec la composition exceptionnelle de son quadruple alignement de tilleuls, le plus bel exemple d'allée française d'Ile-de-France. Aujourd'hui, l'état de l'avenue s'est considérablement dégradé : les deux contre-allées sont envahies par un stationnement sauvage, le mobilier urbain et l'état phytosanitaire des arbres se sont dégradés, et les revêtements particulièrement abîmés de la chaussée y rendent la circulation difficile.

Propriétaire du domaine national et responsable de son entretien, l'État (Ministère de la culture / DRAC Ile-de-France) mène donc depuis le début des années 2000 un vaste programme de restauration pour redonner à cette avenue historique toute sa splendeur en rétablissant l'alignement d'arbres tel qu'il existait au début du XXe siècle.

Les objectifs de ces travaux

- Restituer à terme le quadruple alignement historique des tilleuls par la replantation de près de 300 tilleuls ;
- Limiter et aménager 100 places de stationnement (y compris place Janssen) afin de supprimer le stationnement sauvage sur l'avenue ;
- Restaurer l'ensemble des contre-allées Est puis Ouest (chaussées et mobilier urbain).

Crédit photo : AAAC Meudon

Une restauration concertée :

Un projet global de restauration de l'avenue intégrant les chaussées, les tapis verts, les alignements de tilleuls et les stationnements, a été élaboré en 2010, au terme de dix ans de négociations avec les associations de Meudon (le CSSM – Comité de sauvegarde des sites de Meudon et l'AAC - Association des Amis de l'Avenue du Château à Meudon). Ce projet a été validé par un comité de pilotage, dont les membres sont la sous-préfecture, la ville de Meudon, le ministère de la Culture et de la Communication (DRAC Ile-de-France), le Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon et l'Association des Amis de l'Avenue du Château.

Cette instance de concertation a permis de dégager un programme d'intervention pour la restauration de l'avenue du Château qui permettra d'en conserver les dispositions actuelles, issues pour la plupart du XIXe siècle, et de renforcer le caractère de promenade du site.

Les premiers travaux ont été réalisés en 1999 et 2000 avec l'abattage des arbres les plus dangereux et la réfection de la chaussée centrale.

Plantations :

Le 31 juillet 2003, l'État a signé un protocole d'accord avec la ville de Meudon et les associations. Cet accord prévoyait deux campagnes de restauration des alignements des contre-allées Est et Ouest.

La première campagne de travaux est intervenue durant l'hiver 2003 et a consisté en la replantation de 82 tilleuls sur les deux alignements intérieurs de part et d'autre de l'allée centrale.

Dans l'intervalle des deux campagnes, ont été réalisés les travaux portant sur la place Janssen, qui ont été inaugurés en juin 2008.

En raison d'un contentieux intenté contre l'opération, la seconde campagne de plantations, qui devait démarrer en 2010, a été différée (2010-2015). Le juge administratif ayant validé le projet en première instance et en appel, celui-ci va pouvoir être relancé.

Afin de poursuivre ces travaux dont l'achèvement est prévu d'ici 2017, l'Etat/DRAC Ile de France, maître d'ouvrage de l'opération, a prévu deux campagnes de travaux qui auront lieu, respectivement à l'automne-hiver 2015/2016 et 2016/2017.

Le calendrier est le suivant :

- **Du 9 novembre à fin décembre 2015 :** élagage des arbres de la contre-allée Est, abattage sélectif de 34 arbres (19 de l'alignement extérieur et 15 de l'alignement intérieur) et replantation de 128 tilleuls (85 dans l'alignement extérieur et 43 dans l'alignement intérieur), dont 94 dans les espaces laissés vides actuellement;
- **Du 15 janvier 2016 au 30 avril 2016** : travaux de réfection de la voirie et aménagement des places de stationnement sur la contre-allée Est ;
- **Automne à décembre 2016 :**:élagage des arbres de la contre-allée Ouest, abattage sélectif des arbres de l'alignement extérieur et replantations (le nombre précis d'arbres replantés et abattus sera déterminé après examen de tous les arbres) ;
- **Début 2017 - avril 2017** : travaux de réfection de la voirie et aménagement des places de stationnement.

Stationnement des véhicules :

Afin de préserver l'esthétique de l'avenue et son caractère de promenade, le nombre de places de stationnement sera limité à 100 places (y compris place Janssen) en tenant compte des besoins spécifiques rencontrés en certains points de l'avenue, et des bornes évitant le stationnement sauvage seront mises en place.

L'État/DRAC Ile de France, conscient de la gêne occasionnée par ces travaux, a tenu à informer les riverains de l'avenue de l'échéancier de ces derniers.

Les entreprises commenceront à intervenir sur place à partir du 9 novembre 2015.

Les véhicules stationnant le long des contre-allées devront être retirés pendant la durée du chantier (un affichage au minimum 48h avant le démarrage des opérations, par secteur, sera réalisé).

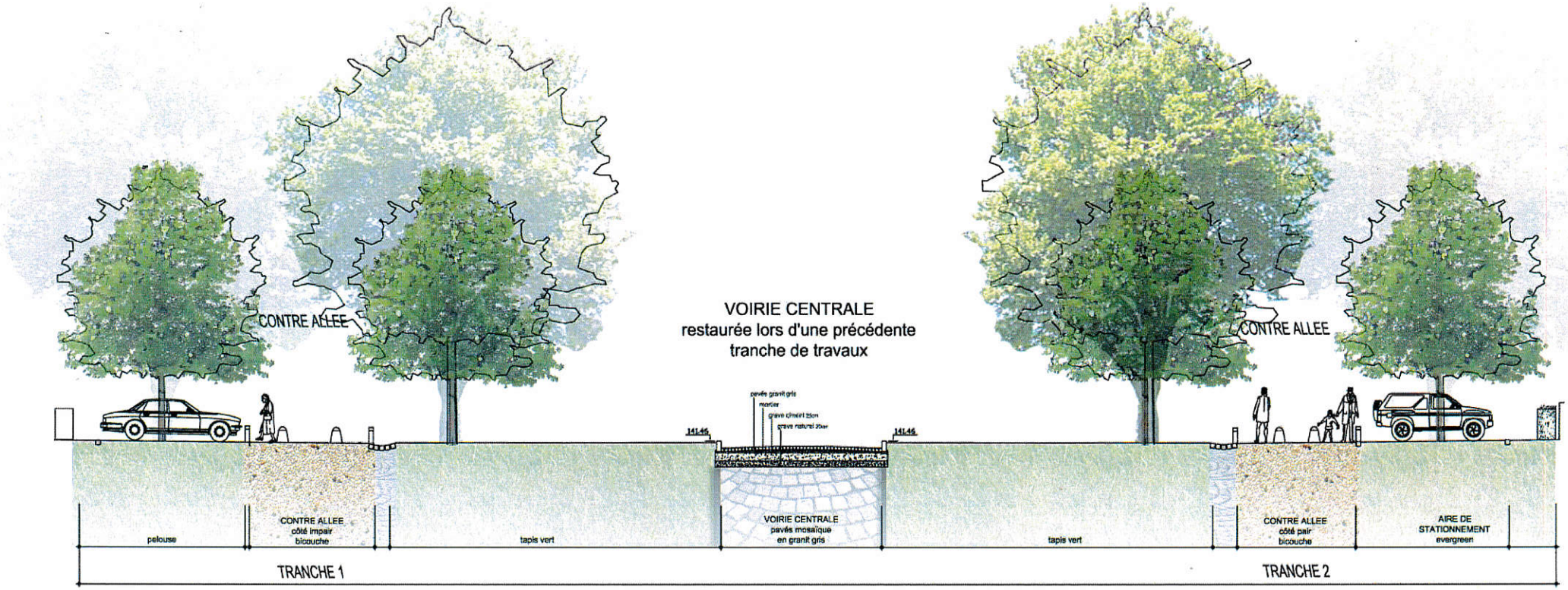
CONTRE ALLEE
VOIRIE CENTRALE
restaurée lors d'une précédente
tranche de travaux
CONTRE ALLEE
pavés granit gris
mortier
141.46
141.46
pelouse
CONTRE ALLEE
côté impair
bicouche
tapis vert
VOIRIE CENTRALE
pavés mosaïque
en granit gris
tapis vert
CONTRE ALLEE
côté pair
bicouche
AIRE DE
STATIONNEMENT
evergreen
TRANCHE 1
TRANCHE 2

ETAT ACTUEL

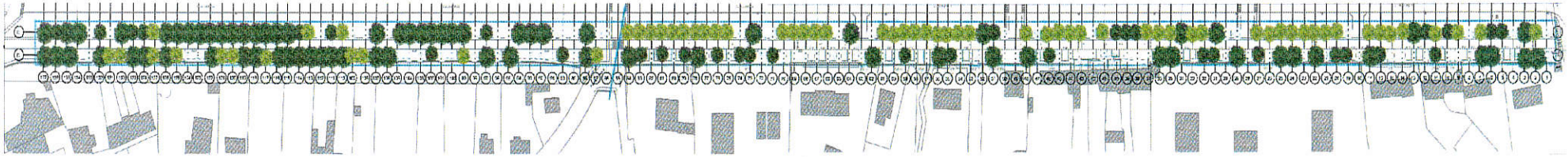

Arbres anciens Arbres plus jeunes (replantation)

ABATTAGES

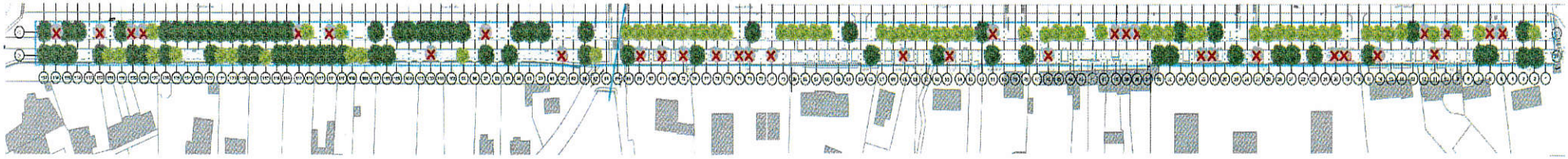

X Abattages

PROJET

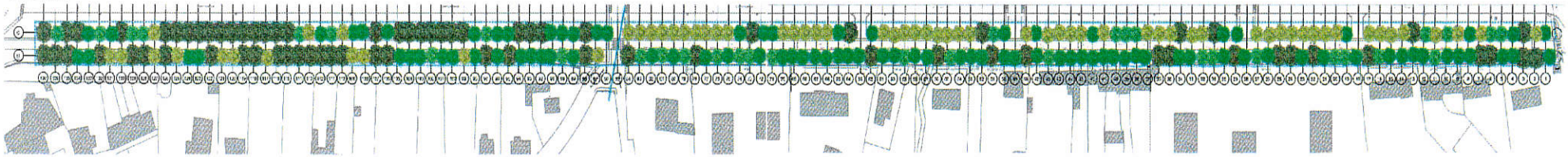

Arbres anciens conservés Arbres plus jeunes en conservation Nouvelles plantations

Les tronçonneuses sont passées quand même

Meudon, hier matin. Les rares riverains mobilisés n'ont pas pu empêcher l'abattage des tilleuls de l'avenue du Château. **(LP/P.A.)**

Ils ont été pris au dépourvu. Les défenseurs des arbres de l'avenue du Château, à Meudon, ont finalement assisté, dépités, hier matin à l'abattage d'une trentaine de tilleuls centenaires qui bordent l'allée royale menant à l'Observatoire. « Le chantier était annoncé pour novembre, ils l'ont avancé au milieu des vacances ! Les travaux ont commencé à 3 heures du matin, et à 6 heures, la police était déjà là », proteste Maria-Olga Bosse. La présidente du Comité de défense de l'avenue du Château (CDAC), qui rassemble 600 habitants, n'aura pas pu grimper dans un arbre... comme en novembre dernier, où après huit jours de résistance perchée, la police l'avait délogée et placée en garde à vue.

La restauration de l'avenue a débuté cet automne, décidée par la Drac (Direction régionale des affaires culturelles) pour revenir à l'alignement historique de l'allée du XVIIe siècle. Le chantier comprend aussi la rénovation des contre-allées, avec l'installation d'une centaine de places de parking. En novembre, 34 arbres avaient été arrachés. Hier, 29 étaient condamnés. Le comité n'a pu rassembler qu'une poignée de manifestants pour protester en vain contre le passage des tronçonneuses. Autour d'eux, disséminés aux deux bouts de l'allée, des policiers, nationaux et municipaux, deux fois plus nombreux. « C'est ridicule », souffle une riveraine.

Sur place, le directeur adjoint de la Drac, Jean-Pascal Lanuit, se veut apaisant : « Dans l'idéal, nous aurions tout abattu et tout replanté, mais ça aurait été un traumatisme pour les riverains. On a réduit à la baisse, on sent l'attachement des gens aux arbres », explique le responsable. 146 abattages étaient prévus au départ. « On a seulement fait

l'indispensable, on enlève les sujets malades qui peuvent être dangereux », assure-t-il. Ce que conteste le comité de défense, qui a fait venir son propre expert : « Ils coupent des arbres sains qui auraient pu vivre encore cent ans, ils détruisent tout un patrimoine écologique et historique », maintiennent les protestataires.

L'abattage devait se terminer hier soir. De petits tilleuls seront replantés. Il faudra attendre une quinzaine d'années pour juger du résultat esthétique. Les défenseurs des arbres ne vont pas en rester là : « Nous allons écrire à la Cour des comptes pour dénoncer ce gaspillage d'argent public, et nous avons porté plainte pour dégradation d'un monument historique, à la Cour européenne des droits de l'homme et au tribunal de Nanterre ».

Le Parisien

Ministère de la culture et de la communication

Concours interne de chargé d'études documentaires

SESSION 2016

Épreuve orale d'admission n°2
Option documentation

17-DEC4-05964

SUJET 29

Epreuve pratique, au choix, de technique documentaire ou d'archivistique (catalogage, analyse, indexation) ou de technique de gestion de mouvements des collections, à partir de plusieurs documents simples sur support graphique ou audiovisuel (textes, documents d'archives, photos, diapositives, films, bandes magnétiques, disque,...) suivie d'une conversation avec le jury.
(Préparation : 30 minutes ; durée : 30 minutes ; coefficient 3)

Ministère de la culture et de la communication

Concours interne de chargé d'études documentaires

SESSION 2016

Épreuve orale d'admission n°2
Option documentation

SUJET 29 :

Vous êtes chargé(e) d'études documentaires dans une direction régionale des affaires culturelles.

Le conservateur régional des monuments historiques vous demande de préparer un dossier documentaire en vue de la manifestation « Rendez-vous aux jardins ».

Comment vous y prenez-vous ?

PROGRAMME ÎLE-DE-FRANCE

Le ministère de la **Culture** et de la **Communication** présente

rendez-vous aux jardins

5-6-7 juin 2015

La promenade au jardin

rendezvousauxjardins.fr

#RDVJ2015

UNEP les entreprises du paysage

CENTRE DES MONUMENTS NATIONAUX

LA DEMEURE HISTORIQUE

Sanef 107.7

Rustica

ÉDITO

Pour leur 13e édition, les Rendez-vous aux jardins vous proposent de découvrir « La promenade au jardin ». Source de rêveries et de découvertes, la promenade au jardin est une invitation à la flânerie et à la déambulation, au rythme des allées, ombragées ou découvertes, des massifs, des bosquets et des arbres qui, en même temps qu'ils dessinent un paysage, nous éveillent au plaisir de la marche. Au rythme des saisons, des heures qui passent, de la divagation de nos pensées, la même promenade se réinvente, chargeant l'esprit et le corps d'une expérience chaque fois différente.
Les 5, 6 et 7 juin 2015, près de 2300 parcs et jardins s'ouvrent à la promenade partout en France, métropolitaine et ultramarine. Je tiens à remercier l'Union nationale des entreprises du paysage, les associations, les collectivités territoriales, les propriétaires publics et privés de jardins ainsi que l'ensemble des partenaires médias et institutionnels pour leur investissement précieux et indispensable au bon déroulement de cet événement printanier dont le succès croît d'année en année. Puissiez-vous profiter de « La promenade au jardin » sous toutes ses formes, dans tous les lieux ouverts à la visite, et ainsi connaître ce plaisir infini et profond des Rendez-vous aux jardins.

Fleur Pellerin,
ministre de la Culture et de la Communication

VL: visite libre
VG: visite guidée
Anim.: animation
Conf.: conférence
Expo: exposition
Spect.: spectacle
(rés.): sur réservation
ven: vendredi
sam: samedi
dim: dimanche

INFOS PRATIQUES

VENDREDI 5, SAMEDI 6 ET DIMANCHE 7 JUIN 2015, PRÈS DE 250 JARDINS PUBLICS OU PRIVÉS D'ÎLE-DE-FRANCE PARTICIPENT À LA 13e ÉDITION DES RENDEZ-VOUS AUX JARDINS.

RETROUVEZ LE PROGRAMME COMPLET SUR
rendezvousauxjardins.culturecommunication.gouv.fr
ET SUR:
www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Ile-de-France

Le Parisien MAGAZINE

Ce programme est réalisé par la Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France.
Les Rendez-vous aux jardins sont organisés par le ministère de la Culture et de la Communication – Direction générale des patrimoines et mis en œuvre sur le territoire francilien par la Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France, avec la participation de partenaires régionaux: les collectivités locales, les comités départementaux du tourisme, le comité régional du tourisme, ainsi que les professionnels et bénévoles œuvrant pour les musées.
Conception-réalisation du visuel 2015: atelier-valmy.com

PARIS 75

1er ARRONDISSEMENT

JARDIN DES TUILERIES
Pl. de la Concorde
• 01 40 20 50 50
VG > *sam-dim 13h30, 14h30, 15h30* **VG** « La promenade aux Tuileries de la Renaissance à nos jours » > *sam-dim 10h-18h toutes les heures* **Anim.** « Jardins, jardin », design d'extérieur > *ven-sam 10h-20h / dim 10h-19h*

3e ARRONDISSEMENT

JARDIN DES ARCHIVES NATIONALES
60, rue des Francs-Bourgeois
• 01 40 27 60 96
VG > *sam-dim 14h30-19h*

SQUARE DU TEMPLE
Rue du Temple
Concert Disco Soupe *ven*

4e ARRONDISSEMENT

SQUARE JEAN-XXIII
Ile de la Cité
Concerts Harmonie des deux rives > *sam 16h30-18h* Lionel Langlais > *dim 16h-17h*

5e ARRONDISSEMENT

JARDIN DES PLANTES
Pl. Valhubert • 01 40 79 54 79
VG Gestion durable d'un jardin > *sam 14h30, 16h30 / dim 10h30, 14h30, 16h30* **VG** Plantes ressources > *sam 14h, 16h / dim 11h, 14h, 16h* **Conf.** « Création musicale et jardins » > *sam 9h30-17h* **Spect.** Musique, chaises longues et parasons > *sam 9h30-17h* **VG** Les cinq sens > *sam 14h, 16h / dim 10h, 14h, 16h* **VL** Jardin alpin > *sam-dim 13h30-18h* **VG** Jardin alpin > *dim 15h, 16h30* **VG** Abeilles > *sam 13h, 15h / dim 11h, 13h, 15h* **VG** Flore sauvage > *dim 14h, 16h* **VG** La perspective > *sam 13h, 14h30, 16h / dim 11h, 13h, 14h30, 16h* **VG** Oiseaux sauvages > *dim 9h30, 12h30* **VG** Arbres remarquables > *sam 14h30, 16h30 / dim 11h, 14h30, 16h30* **VG** Jardin écologique > *ven 9h30, 13h30 / sam 11h, 14h, 16h / dim 11h, 14h, 16h* **VG** Cultures in vitro (rés.) > *sam-dim 11h, 14h, 15h30* **VG** Les jeunes pousses ☺ > *sam 13h, 14h30, 16h / dim 11h, 13h, 14h30* **VG** Les petits explorateurs ☺ > *sam 14h30, 16h / dim 10h30, 14h30, 16h*

MUSÉE CURIE
1, rue Pierre-et-Marie-Curie
• 01 56 24 55 33
VL jardin et **expo** > *ven-sam 13h-17h* **Projection** « Marie Curie » > *sam 15h*

MUSÉE DU VIVANT - AgroParisTech
16, rue Claude-Bernard
Concert « Jazz en fleurs » > *ven 19h* (rés.) **Expo** « Paysans », « Vagabondages » et Alexandre Dang (rés.) > *ven 10h-18h / sam-dim 14h-18h* **VG** Potager sur le toit (rés.) > *ven 10h-18h / sam-dim 14h-18h*

6e ARRONDISSEMENT

JARDIN DU LUXEMBOURG
55, rue d'Assas • 01 42 34 23 62
VG > *sam 14h, 16h15 / dim 10h, 14h, 16h15*

JARDIN DU MUSÉE EUGÈNE-DELACROIX
6, rue de Furstenberg
• 01 44 41 86 50
Expo Bruno Moinard > *sam 9h-19h* **VG** > *ven-sam-dim 10h-17h* € **VG** Autour du musée > *ven-sam 9h30-19h / dim 9h30-17h30*

7e ARRONDISSEMENT

JARDIN DE L'HÔTEL MATIGNON
36, rue de Babylone
• 01 42 75 53 37
VL > *ven 9h-17h30 / sam-dim 9h-19h*

PARC DU CHAMP-DE-MARS
Champ-de-Mars
Concert « Battement de cœur de Paris 15e » > *dim 14h-16h*

12e ARRONDISSEMENT

ÉCOLE DU BREUIL
Bois de Vincennes
• 01 53 66 14 00
Ateliers scolaires (rés.) > *ven* **Jeu de piste** ☺ > *ven-sam-dim 9h-19h* **VG** Jardins > *sam 10h30, 14h, 16h30* **VG** Arboretum > *dim 10h30, 14h* (rés.)

JARDIN DU PALAIS DE LA PORTE-DORÉE
293, av. Daumesnil
• 01 53 59 58 60
Atelier Herbier de papier > *sam-dim 15h* **VG** > *sam-dim 11h*

PARC FLORAL DE PARIS
Route de la Pyramide
• 01 55 94 20 20
Concert Paris Jazz Festival > *dim 12h-17h* €

13e ARRONDISSEMENT

JARDIN-FORÊT DE LA BNF - FRANÇOIS-MITTERRAND
Quai Mauriac • 01 53 79 53 79
VG > *sam-dim 14h-18h*

JARDIN REMARQUABLE · 1 PREMIÈRE PARTICIPATION · OUVERTURE EXCEPTIONNELLE · € PAYANT

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

Direction régionale
des affaires culturelles d'Île-de-France

Affaire suivie par : Xavière Desternes
Service : Conservation régionale
des monuments historiques
bureau de la protection
Tél : 01 56 06 50 45
Courriel : xaviere.desternes@culture.gouv.fr

Paris, le 23 juin 2016

Note à l'attention de Madame Anne DOUVIN
Chargée de mission culture de la préfecture Ile-de-France

* * * *

Objet : **le label Jardin remarquable**

32 jardins sont actuellement labellisés en Ile-de-France.

Qu'est-ce que le label « Jardin remarquable » ?

Mis en place en 2004, le label « Jardin remarquable » distingue des jardins et des parcs, tant anciens que contemporains, publics ou privés, ouverts au public et particulièrement bien entretenus.

Ce label de qualité est attribué par le ministère de la culture et de la communication pour une durée de 5 ans renouvelable aux jardins présentant un intérêt culturel, esthétique, historique ou botanique qu'ils soient ou non protégés au titre des monuments historiques.

Comment peut-on obtenir le label pour son jardin ?

A la demande du propriétaire du jardin, le groupe de travail sur le label Jardin remarquable est invité à visiter le site puis à se réunir, à l'initiative de la DRAC, afin de donner son avis quant à l'attribution (ou le renouvellement) du label.
Le label est ensuite attribué ou renouvelé par décision du préfet de région.

Quels sont les critères d'attribution du label ?

Ce label d'État répond à des critères d'exigence et de qualité. Il tient compte de la diversité des parcs et jardins, et peut concerner des jardins petits ou étendus, historiques ou contemporains, et de tous les styles.

Sept critères sont pris en compte pour l'attribution du label : composition (organisation des espaces, esthétique de la mise en espace) ; intégration dans le site (insertion paysagère) ; éléments remarquables (eau, fabriques, architectures végétales...) ; intérêt botanique ; intérêt historique ; communication, pédagogie, documentation ; entretien, plan de gestion et respect de l'environnement.

.../...

L'excellence de l'entretien est un critère déterminant.

Dans les cas litigieux ou posant des questions de principe, le groupe de travail peut demander une évocation auprès du directeur général des patrimoines, qui prendra alors avis du Conseil national des parcs et jardins.

Qui fait partie du groupe de travail ?

Selon la circulaire du 29 octobre 2008, le groupe de travail chargé du renouvellement et de l'attribution du label « Jardin remarquable », se réunit sous la présidence de la directrice régionale des affaires culturelles ou de son représentant.

Le groupe de travail régional comprend les membres suivants : la directrice régionale des affaires culturelles, président ; la personne en charge des dossiers jardins à la DRAC ; un représentant du ministère chargé de l'environnement ; un représentant du ministère chargé du tourisme ; un représentant du Conseil régional.
Il comprend également des membres nommés pour une durée de cinq ans renouvelable : un représentant d'un CAUE de la région ; un architecte des bâtiments de France affecté dans la région ; un représentant de l'association française des directeurs de jardins et espaces verts publics (HORTIS) ; deux représentants d'associations de parcs et jardins de la région ; deux personnalités qualifiées dans le domaine des jardins.

Quelles sont les obligations du propriétaire d'un jardin labellisé, et les avantages que ce label procure ?

Le label engage les propriétaires à assurer un entretien régulier de leur jardin, à l'ouvrir à la visite au moins 40 jours dans l'année, à participer au moins à une opération nationale (*Rendez-vous aux jardins* voire aux *Journées européennes du Patrimoine*), à mettre à la disposition du public des documents d'information (plan, historique, indications botaniques), et à apposer dans un lieu visible du public une plaque émaillée reprenant le logotype du label « Jardin remarquable ».

Il permet de bénéficier d'une valorisation par le ministère de la culture et de la communication et procure une plus grande lisibilité dans divers documents et publications.

À la demande de leurs propriétaires, les jardins labellisés peuvent bénéficier d'une signalisation routes et autoroutes, selon le même processus que les édifices protégés au titre des monuments historiques.

En revanche, l'agrément fiscal dont pouvaient bénéficier les propriétaires de ces jardins labellisés a été supprimé depuis le 1er janvier 2014.

LISTE DES JARDINS LABELLISÉS
" Jardin remarquable " 2015
Région Ile-de-France

Base : document MCC

Légende
* : ISMH
** : Cl.MH
₪ : site inscrit
۞ : site classé
(p) : propriété publique

ÎLE-DE-FRANCE
31 jardins

PARIS 75

- 75 : Paris – Jardin du Palais-Royal ** ₪ *(p) attribué en 2008, renouvelé en 2014*
- 75 : Paris – Ecole du Breuil, jardins et arboretum ۞ *(p), attribué en 2014*

SEINE-ET-MARNE 77

- 77 : Champs-sur-Marne – Domaine national ** *(p) attribué en 2005 renouvelé en 2011*
- 77 : Fontainebleau – Domaine national ** *(p) attribué en 2005 renouvelé en 2011*
- 77 : Maincy – Parc du château de Vaux-le-Vicomte ** *attribué en 2005 renouvelé en 2011*
- 77: Verdelot – jardin de la Pépinière du Point du jour *attribué en 2011*
- 77 : Provins – La Roseraie de Provins, ZPPAUP, *attribué en 2014*
- 77 : Crécy-la-Chapelle – Jardin du Moulin Jaune, *attribué en 2015*

YVELINES 78

- 78 : Choisel – Parc du château de Breteuil **۞ *attribué en 2005 renouvelé en 2011*
- 78 : Rambouillet – Domaine national ** ۞ *(p) attribué en 2005 renouvelé en 2011*
- 78 : Saint-Germain-en-Laye – Domaine national ** ۞ *(p) attribué en 2008 renouvelé en 2014*
- 78 : Thoiry – Parc du château de Thoiry * ۞ *attribué en 2008 renouvelé en 2014*
- 78 : Versailles – Domaine national ** *(p) attribué en 2005 renouvelé en 2011*
- 78 : Versailles – Potager du Roi ** *(p) attribué en 2005 renouvelé en 2011*
- 78 : Versailles – Jardins familiaux des Petits Bois à Montreuil *attribué en 2015*

ESSONNE 91

- 91 : Chamarande – Parc de Chamarande * ۞ *(p) attribué en 2005 renouvelé en 2011*

- 91 : Courances – Parc du château de Courances **₪ *attribué en 2005 renouvelé en 2011*
- 91 : Courson-Monteloup – Parc de Courson * ۞ *attribué en 2005 renouvelé en 2011*
- 91 : Saint-Jean-de-Beauregard – Parc du château ** *attribué en 2005 renouvelé en 2011*
- 91 : Saint-Sulpice de Favières, Domaine de Segrez * ۞ *attribué en 2011*

HAUTS-DE-SEINE 92

- 92 : Chatenay-Malabry – La Vallée aux Loups **/ Maison de Chateaubriand **/ Arboretum ۞ *(p) attribué en 2005 renouvelé en 2011*
- 92 : Chatenay-Malabry – L'Ile Verte ۞ *attribué en 2011 (p)*
- 92 : Rueil-Malmaison – Domaine de la Malmaison ** ۞ *(p) attribué en 2005 renouvelé en 2011*
- 92 : Saint-Cloud – Domaine national ** ۞ *(p) attribué en 2005 renouvelé en 2011*
- 92 : Sceaux - Parc du domaine de Sceaux ** ۞ *(p) attribué en 2005 renouvelé en 2011*

VAL DE MARNE

- 94 : L'Haÿ-les-Roses – Roseraie du Val de Marne* *attribué en 2011 (p)*

VAL D'OISE 95

- 95 Ambleville – Domaine d'Ambleville* ₪ *attribué en 2005 renouvelé en 2014*
- 95 : Asnières-sur-Oise – Parc de l'Abbaye de Royaumont ** ₪ *attribué en 2005 renouvelé en 2011*
- 95 : Chaussy – Domaine de Villarceaux ** ₪ *(p) attribué en 2005 renouvelé en 2011*
- 95 : Grisy les Plâtres – Jardin de Campagne, *attribué en 2011*
- 95 : La Roche-Guyon –Potager fruitier du château ** ۞ *attribué en 2011*

Arboretum de Segrez

Jardin et Château
de Bourron